

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le personnel infirmier demande au gouvernement fédéral de décréter impérativement des mesures de sécurité contre la COVID-19 pour les travailleurs de la santé

24 mars 2020 (OTTAWA, ON) – La Fédération canadienne des syndicats d’infirmières et infirmiers (FCSII) fait pression sur les décideurs fédéraux pour qu’ils décrètent rapidement des mesures d’urgence pour protéger les travailleurs de la santé de la COVID-19.

« Les infirmières et les infirmiers de première ligne du pays sont frustrés et offensés de voir que plusieurs d’entre eux se voient refusés des respirateurs N-95 et autres équipements de sécurité dont ils ont besoin », affirme Linda Silas, présidente de la FCSII. « Les infirmières et les infirmiers veulent un peu plus que la gratitude et les bons mots de nos leaders; ils veulent que le gouvernement fédéral garantisse l’accès aux équipements de protection individuelle dont ils ont besoin lorsque leur jugement professionnel leur dit de se protéger. »

La FCSII, qui représente 200 000 infirmières et infirmiers du Canada, demande la mise en œuvre pancanadienne d’une évaluation des risques au point d’intervention, soit une évaluation faite de façon routinière par les travailleurs de la santé au cours de leur travail afin de déterminer le risque d’être exposé à des dangers potentiels.

Compte tenu de la pandémie actuelle de la COVID-19, il est essentiel que le gouvernement respecte les droits liés à l’emploi du personnel infirmier, comme tout autre industrie, notamment déterminer leur niveau personnel de risque, et qu’il leur fournisse les équipements de protection dont ils ont besoin pour éviter toute infection.

« Tous les travailleurs de la santé à risque d’exposition à la COVID-19 devraient avoir accès à un respirateur N-95 bien ajusté, ou un de qualité supérieure, qui leur serait fourni », précise Silas. « La leçon principale tirée de l’épidémie du SRAS en 2003 est la suivante : lorsque le débat scientifique n’est pas concluant, nous devons privilégier la prudence. Actuellement, nous ne savons toujours pas tout ce qu’il faut savoir au sujet de ce nouveau virus. »

« Mieux vaut prévenir que guérir. Nous devons prendre des précautions raisonnables. » L’énoncé de position communiqué aujourd’hui fournit des lignes directrices au personnel infirmier relativement au dépistage, triage, écouvillonnage, et au besoin de déterminer les endroits « chauds » dans les établissements de santé où certaines interventions médicales peuvent propager la COVID-19 par voie aérienne. Il comprend aussi une liste de vérification pour les employeurs et les travailleurs du secteur de la santé pour assurer leur sécurité.

« Plusieurs lignes directrices actuelles placent la sécurité des travailleurs de la santé dans le cadre d’une réflexion après coup », souligne Silas. « Elles ne font pas confiance au jugement et à l’expertise des personnes mêmes dont la tâche est de nous permettre de traverser cette pandémie. »

« Les travailleurs de la santé de notre nation mènent la lutte contre la COVID-19. Le moins que l'on puisse faire c'est d'assurer leur sécurité. »

-30-

Pour en savoir davantage, communiquez avec : Lauren Snowball, [lsnowball@nursesunions.ca](mailto:lsnowball@nursesunions.ca), 613-868-5702 (anglais) Ben René, [brene@nursesunions.ca](mailto:brene@nursesunions.ca), 613-406-5962 (français)